

Département VOSGES
Arrondissement EPINAL
Canton EPINAL 1

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de ARCHES

En exercice : 17
Présents : 12
Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois le premier juin à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la Mairie de ARCHES Vosges en séance ordinaire, légalement convoqué sous la présidence de David PERRIN Maire.

Etaient présents formant la majorité des Membres en exercice :

M. PERRIN David, Maire
M. THIRIAT Jean-Claude, 1° Adjoint – RACINE Jean, 2° Adjoint – DIEUDONNE Claude, 3° Adjoint – CLAUDE Frédéric, 4° Adjoint – Mme LAMBERT-SCHAL Marie-Elodie, 5° Adjoint
Mmes et Mrs GEROME Nadine, CASCALES Anne, FREY Sidonie, ROUX-MARCHAND Thomas, GEORGES Matthieu, LECOANET Martial Conseillers Municipaux.

Excusées donnant pouvoir : Mme REMY Catherine à M. PERRIN David, M. BARGEOT Fabrice à M. THIRIAT Jean-Claude.

Date de convocation :
24/05/2023

Excusés sans pouvoir : Mme REIS Louise, VALENTIN Angélique, BONATO Astrid

M. ROUX-MARCHAND Thomas est élu Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE –

VU la Commission du 24 mai 2023.

Délibération N°2023-26

A l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE les tarifs municipaux suivants :

Objet :

FINANCES

Tarifs municipaux Salle des fêtes

	Domicile	
	ARCHES	Extérieurs
En semaine (période vacances scolaires)		
½ journée de 08 H à 12 H ou de 14 H à 19 H	50 €	100 €
Une journée de 08 H à 19 H	75 €	150 €
Une soirée de 16 H à 10 H le lendemain	100 €	200 €
Le week-end		
Du vendredi 16 H au lundi 10 H	140 €	300 €

Personnel Communal :

Tout agent communal ayant au moins un an d'ancienneté, ne résidant pas dans la commune de ARCHES, se verra accordé 1 fois par an la location au tarif de ARCHES

CHARGES LOCATIVES

Applicables uniquement le week-end

➤ Divers

Gaz, Eau, chauffage, Ordures ménagères, Téléphone, Produits d'entretien Forfait de 80,00 €

LOCATION VAISSELLE

- L'utilisation de la vaisselle est exclusive à la salle des fêtes.
- Des armoires (3 au total) sont équipées pour groupes de 50 personnes et mises à disposition selon la demande.

Tarifs applicables semaine ou week-end

Groupe de 50 personnes 50 €
Groupe de 100 personnes 80 €
Groupe de 150 personnes 100 €

La commune prendra à sa charge le remplacement de la vaisselle cassée, à concurrence de moins de 10% du matériel mis à disposition, au-delà facturation complémentaire par le Trésor Public.

MATÉRIELS DIVERS

- PODIUM : 2.50 m x 6 m 50.00 €
Monté et démonté par le personnel Communal
- CHAPITEAU : 5 m x 12 m 60.00 €
Monté et démonté par le personnel Communal

Pour extrait certifié conforme,
Délibération exécutoire le
Transmis à la Préfecture des
Vosges le

Le Maire,
David PERRIN-



David PERRIN

DAVID PERRIN
2023.06.02 11:14:27 +0200
Ref:20230602_104402_1-1-O
Signature numérique
le Maire